PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Communiqué de presse

Retrouvez L'État dans l'Hérault sur www.herault.gouv.fr et sur nos réseaux sociaux

@Prefet34

Montpellier, le 10 avril 2020

Interdiction de toute activité sportive sur les Rives du Lez

Dans le cadre de la prévention de la propagation du virus Covid19, et en concertation avec les maires de Montpellier et de Lattes, le préfet de l'Hérault a pris un arrêté interdisant, jusqu'à la fin de la période de confinement, **toute activité sportive sur les rives du Lez,** sur les communes de Montpellier et de Lattes, **entre 11 heures et 18 heures.**

L'interdiction prend effet à compter du samedi 11 avril 2020.

Veuillez trouver en pièce jointe l'arrêté pré-cité.